



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

**ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 15 MARS 2016



PROCES VERBAL N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 MARS 2016
à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 9 MARS 2016

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 31

Excusés avec procuration : /

Absents : 11

Votants : 31

Secrétaire de la séance : M. MEUNIER Gilles

Présents : Président : M. PAINÉAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, HOUTEKINS, BOUTET et Mme ARDRIT - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, MM. SAUVETRE, DUGAS, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MEUNIER, FERJOU, MILLE, Mme RENAULT, MM. MORICEAU Cl, DUHEM, BOULORD, NERBUSSON, Mme ROUX, MM. CHARRE et COCHARD.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. DECHEREUX, ROCHARD S, BIGOT, Mmes BABIN, GELEE, MM. BREMAND, SINTIVE, COLLOT, Mmes DURDON, GRANGER et RIVEAULT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 16 février 2016.

**NOTE DE SYNTHÈSE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 15 MARS 2016 A 18 H
AU CENTRE PROMETHEE
(SALLES ATLAS ET ATHÉNA)**

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GÉNÉRALE

5) - Développement Economique, agricole et touristique (DE) :

BC.2016-03-15-DE01 - Convention de partenariat avec le SMVT pour la boucle vélo Adillons Vacances.

BC.2016-03-15-DE02 - Tarifs Adillons Vacances.

BC.2016-03-15-DE03 - Snack des Adillons.

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

2) - Conservation du Patrimoine et de la biodiversité (CP) :

BC.2016-03-15-CP01 - Espace Naturel Sensible « Côteau et prairie du Châtelier » (Missé) - Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes.

V - PÔLE DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE (DI) :

BC.2016-03-15-DI01 - Convention de partenariat et octroi d'une subvention à l'association GAL Nord Deux-Sèvres.

BC.2016-03-15-DE01 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMVT POUR LA BOUCLE VÉLO ADILLONS VACANCES.

Considérant l'aménagement du Thouet à vélo sur 150 km en Deux-Sèvres et Maine-et-Loire,

Considérant le Thouet à vélo, comme un vecteur important du développement touristique à vélo en Nord Deux-Sèvres et notamment en Thouarsais,

Compte tenu de la volonté commune de voir s'étoffer l'offre de circuits vélo familial,

Considérant l'intérêt que présente la mise en place d'une boucle vélo qui relie la base des Adillons de Luché Thouarsais au Thouet à vélo à hauteur de Thouars, pour la saison 2016,

Vu le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES estimées à charge du SMVT (TTC)		RECETTES prévisionnelles	
Réalisation du circuit	15 000,00 €	CRDD Thouarsais (40 %)	6 000,00 €
		LEADER NDS (40 %)	6 000,00 €
		CCT (20 %)	3 000,00 €
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Vu le projet de convention présenté en annexe,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat, jointe en annexe, et à accomplir toutes les démarches nécessaires y compris le règlement des sommes dues.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-03-15-DE02 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - TARIFS ADILLONS VACANCES.

Vu l'avis du conseil de la régie du SPIC des Adillons réuni le 1er février,

Considérant que la commercialisation est confiée à l'Office de Tourisme depuis le 1er janvier et qu'il convient d'intégrer des modifications aux Conditions Générales de Vente,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'adopter le nouveau modèle des conditions générales de vente, jointes en annexe,
- d'adopter la grille tarifaire suivante :

ADILLONS CHALET			
	BASSE SAISON du 1er octobre au 30 avril hors périodes de vacances scolaires et semaine, mid- week, week-end ou nuité intégrant un jour férié	MOYENNE SAISON du 1er mai au 8 juillet du 27 août au 30 septembre + périodes de vacances scolaires et semaine, mid-week, week-end ou nuité intégrant un jour férié	HAUTE SAISON du 9 juillet au 26 août
Mois	660,00 €	851,00 €	x
Semaine	290,00 €	380,00 €	440,00 €
ANCV	x	x	132,00 €
Mid-week 4 nuits	170,00 €	200,00 €	250,00 €
Week-End 3 nuits	180,00 €	210,00 €	260,00 €
Nuit	74,00 €	100,00 €	110,00 €

ADILLONS CAMPING		
	MOYENNE SAISON du 1er mai au 8 juillet du 27 août au 30 septembre	HAUTE SAISON 9 juillet au 26 août

Emplacement 1 à 2 personnes + voiture + équipement	7,65 €	12,00 €
Personne supplémentaire de + de 13 ans	3,25 €	3,80 €
Enfant de - de 13 ans	1,65 €	2,20 €
Visiteur	1,65 €	2,20 €
Animal	1,20 €	1,20 €
Electricité/jour	3,20 €	3,20 €

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-03-15-DE03 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - SNACK DES ADILLONS.

Le restaurant-snack des Adillons s'impose comme un lieu indispensable au fonctionnement du site, car il ne constitue pas seulement un espace de restauration rapide, mais également un espace de détente, de convivialité et d'accueil des usagers.

Un appel à candidature a donc été lancé afin de trouver un gestionnaire pour le snack et une prestation d'accueil. Une candidature a été réceptionnée et une offre présentée. Cette offre répond au cahier des charges.

Vu l'avis favorable émis par le conseil de régie du SPIC des Adillons réuni le 1er février 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- de retenir l'offre présentée par la SAS Bousseau Tricoche, nom commercial EPI'SERVICES, de Luché Thouarsais pour la gestion du snack et une prestation d'accueil,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de gestion et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-03-15-CP01 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITE - ESPACE NATUREL SENSIBLE « COTEAU ET PRAIRIE DU CHÂTELIER » (MISSÉ) - DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES.

La Communauté de Communes du Thouarsais est propriétaire d'une prairie humide qui s'étend sur une douzaine d'hectares et longe le Thouet en contrebas du centre équestre du Châtelier (Missé). Pendant une quinzaine d'années, cette prairie a fait l'objet d'un pâturage inadapté (taux de chargement excessif, mise à l'herbe précoce...) qui a profondément altéré ses qualités écologiques considérées comme remarquables (cf. diagnostic Deux-Sèvres Nature Environnement, avril 2009). Le 26 juin 2015, la Conférence des Vices-présidents a décidé de soustraire la prairie au pâturage équin pour permettre sa restauration dans les meilleures conditions.

Dans cette perspective, diverses opérations sont prévues en 2016 : inventaire floristique sur quatre placettes de suivi, fauche mécanique avec exportation du fourrage, l'une précoce (printemps), l'autre tardive (automne), restauration des canaux d'amenée des deux frayères à brochet (surcreusement pour l'un, arrachage de la végétation pour l'autre), plantation d'essences locales (arbres et arbustes) adaptées aux milieux humides pour matérialiser plusieurs unités de gestion. Ces opérations peuvent être co-financées par la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dans le cadre de la Trame Verte et Bleue («continuité aquatique et milieux humides») à hauteur de 20 % du montant total des dépenses.

Le budget 2016 s'établit comme suit :

Opérations	Dépenses TTC
Inventaire floristique (4 placettes de suivi)	1 500,00 €
Fauche mécanique avec exportation du fourrage (2 passages)	3 150,00 €

Restauration des canaux d'amenée des frayères à brochet	450,00 €
Plantation d'arbres et d'arbustes (130-140 plants)	1 000,00 €
TOTAL	6 100,00 €

Opérations	Recettes TTC
Communauté de Communes du Thouarsais (80 %)	4 880,00 €
Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (20 %)	1 220,00 €
TOTAL	6 100,00 €

Pour information, les différentes dépenses liées au plan d'actions décrit ci-avant sont inscrites au Budget Principal 2016.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le plan d'actions 2016 visant à restaurer la prairie humide du Châtelier (Missé) ;
- d'entériner le budget afférent à ce plan d'actions ;
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président délégué pour signer toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-03-15-DI01 - PÔLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GAL NORD DEUX SEVRES.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 17 avril 2014 portant adhésion à l'association Gal Nord Deux-Sèvres,

Vu la notification régionale de sélection des territoires LEADER en date du 10 juillet 2015 validant la candidature du GAL Nord Deux-Sèvres,

Vu les statuts de l'association GAL en date du 22 octobre 2014,

CONSIDERANT que l'association GAL Nord Deux-Sèvres a pour but d'élaborer la stratégie de développement local du Nord Deux-Sèvres, d'en porter la candidature au programme européen et d'en assurer la mise en œuvre, le suivi, l'animation et l'évaluation,

Vu le projet de convention présenté pour formaliser le partenariat entre l'association GAL Nord Deux-Sèvres, l'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de **9 500 €** au titre de l'année 2016 à l'association GAL Nord Deux-Sèvres,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat, jointe en annexe, et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité, M. PINEAU ne participant pas au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.